

[Voir le contenu de ce mail en ligne](#)



Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1)

Département des Infrastructures subsidiées

Newsletter du mois de mars 2014

12.500 visiteurs au WEX pour le 9^o Salon des Mandataires !

Pour sa 9^o édition, le Salon des Mandataires a accueilli 12.500 visiteurs au WEX à Marche-en-Famenne. Un vrai succès de fréquentation dont se réjouissent l'ensemble des partenaires organisateurs de l'évènement.

Le Salon des Mandataires, c'est avant tout un lieu d'échange d'expériences et de rencontres pour l'ensemble des mandataires publics de Wallonie. Toutes les administrations wallonnes et une grande partie des entreprises partenaires des pouvoirs locaux y sont présentes.

L'évènement a également un aspect commercial important pour les gestionnaires communaux avec la présence de 300 sociétés exposantes.

Le Salon, c'est aussi l'occasion d'informer les mandataires locaux sur l'actualité liée à leur fonction. 11 conférences et 3 ateliers ont été organisés afin d'apporter une information sur des sujets comme, pour ce qui concerne les compétences du Département, le nouveau Fonds d'investissement communal et l'évolution du concept de plaines de jeux.

Au plaisir de vous rencontrer lors de la 10^o édition.

Le Cahier des Charges Type – Bâtiments 2022 (en abrégé CCTB)

Fruit de la collaboration des secteurs public et privé, ce Cahier des Charges est destiné à devenir l'outil technique de référence exclusif pour l'établissement de Cahiers Spéciaux des Charges de qualité relatifs à la prescription de travaux de construction et de rénovation de bâtiments publics en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce cahier des charges intègre également les nouveaux enjeux en matière de développement durable ainsi que les dispositions les plus récentes en matière de marchés publics.

En recourant à ce document, les divers intervenants d'un projet de construction "bâtiments" pourront désormais bénéficier de l'expertise technique de plus de 150 acteurs (prescripteurs, entrepreneurs, fabricants de matériaux, experts scientifiques, ...) ayant participé à la rédaction de cette imposante bibliothèque de plus de 9.500 éléments. Ils auront aussi l'assurance de partager un langage unique tant en matière de descriptifs de travaux que de leurs mesurages.

Bien évidemment en fonction des spécificités de son projet, chaque concepteur gardera la possibilité de préciser, compléter ou modifier les prescriptions de référence.

Le CCTB est accessible sur le site [«http://batiments.wallonie.be»](http://batiments.wallonie.be).

Vous trouverez également sur ce site toutes les informations utiles relatives aux formations déjà programmées en vue de familiariser l'ensemble du secteur, donc aussi vos services techniques, à ce nouvel outil ainsi qu'à son

application informatique de création de Cahiers Spéciaux des Charges et de métrés.

Contact : M. Philippe Robert, 1er attaché - 081/77 33 50 (philippe.robert@spw.wallonie.be)

Colloque Wallonie cyclable : enjeux, bilan et perspectives



Vendredi 25 avril 2014 - Palais des Congrès de Namur ([plan](#))

Les thèmes abordés sont :

- Quels enjeux pour la politique cyclable de la Wallonie ?
- Infrastructures cyclables de qualité
- Promotion et éducation au vélo
- Usage combiné du vélo et des transports publics – Vélotourisme

Vous trouverez tous les renseignements sur le site <http://mobilite.wallonie.be/inscriptioncolloquew.acv>.

!! Attention ! l'inscription est gratuite mais indispensable. !!

!! Elle doit se faire avant le 11 avril 2014 !!

La plateforme web [Leclicloal](#) pour les collectivités

La Direction des Aménagements paysagers vous informe que l'APAQw a mis en place un système qui favorise l'achat des productions locales. Pensez-y pour vos achats de végétaux.

Spécialement développé pour les collectivités publiques, le portail leclicloal (www.leclicloal.be) facilite l'achat de produits locaux directement auprès des producteurs. Il comporte un catalogue en ligne de producteurs géolocalisés avec leurs produits d'origine agricole et horticole. Par ailleurs, il permet, moyennant inscription préalable, de solliciter et d'obtenir des offres en quelques clics dans le cadre de marchés par procédure négociée sans publicité. De quoi se fournir en plantes, arbustes, arbres ... pour l'aménagement de vos espaces verts, et en boissons et aliments pour vos réunions, réceptions, mess et cantines.

Faites part à l'Agence wallonne de promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W), de vos attentes afin que le portail puisse proposer des produits et producteurs répondant à vos besoins.

Contact : Anne Jandrain 081/33 17 20 (a.jandrain@apaqw.be) – 081/ 33 17 00 - (info@apaqw.be)

La Direction des Aménagements paysagers vous informe également que...

L'Association Pour les Espaces verts Communaux (APEC) organise des tables rondes relatives à la gestion des espaces verts. Venez les rejoindre au lieu et date qui vous conviennent le mieux.

- 25 mars : Gembloux (dans les locaux de la Fw h)
- 4 avril : Tournai
- 23 avril : Chaudfontaine
- 4 mai : Arlon

L'accueil se fait à 13 h30 et l'échange d'idées se déroule de 14 à 16 h.

Deux autres séances auront lieu à Philippeville et Rochefort en juin

Informations et inscription : info@apec-wallonie.be

Les plans d'investissement communaux (PIC)

Le décret concerné a été promulgué le 6 février 2014. Presque toutes les communes ont introduit à ce jour leur plan d'investissement communal (PIC). Ces plans ont été ou sont sur le point d'être approuvés par le Ministre des Pouvoirs Locaux.

Et maintenant, que faire pour chacun des projets de votre PIC que vous souhaitez mettre en œuvre ?

1er cas : vous avez reçu l'approbation de votre PIC

- Vous organisez, dans toute la mesure du possible, une réunion de coordination avec toutes les parties concernées : impétrants, Département des Infrastructures Subsidiées, organismes pouvant donner des conseils en matière d'aménagement,
- Vous élaborez le projet,
- Vous sollicitez l'avis du pouvoir subsidiant sur le projet approuvé par le Conseil communal (cfr le formulaire d'introduction et la circulaire du 5 février 2014 relative aux pièces justificatives),
- Dès réception de cet avis, vous lancez la procédure de marché public,
- Dès attribution du marché, vous envoyez le dossier d'attribution à la DGO1 et/ou à la DGO5 (cfr formulaire d'introduction et la circulaire susmentionnée)
- **NB : si l'une ou plusieurs de ces étapes ont déjà été réalisées dans le cadre du programme triennal 2010-2012, elles ne doivent plus être recommencées !**

2ème cas : vous n'avez pas encore reçu l'approbation de votre PIC

- Soit vous attendez de recevoir cette approbation,
- Soit vous interrogez votre interlocuteur au Département des Infrastructures Subsidiées pour voir s'il est possible de lancer immédiatement l'étude du projet.

Tous les textes et formulaires dont question ci-dessus sont accessibles sur le site des [Pouvoirs locaux](#) sous les mots-clés [Formulaires](#) et [Fonds d'investissement des communes 2013-2016](#)

Contacts

Voiries : M. José Raskin, Directeur - 081/77 33 76 (jose.raskin@spw.wallonie.be)

Bâtiments : M. Philippe Robert, 1er attaché - 081/77 33 50 (philippe.robert@spw.wallonie.be)

Ed. responsable : Michel DEVOS,
Inspecteur général a.i.



Site des Pouvoirs locaux